



ARRÊTÉ N° 2025-3

Fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire
de la commune de BOISEMONT

Le préfet du Val-d'Oise,

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment ses articles L.255-2 et suivants ;

Vu le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral n°23-054 du 20 septembre 2023 donnant délégation de signature à Mme Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

Vu l'arrêté n°2024-156 du 6 novembre 2024 portant convocation des électeurs en vue de procéder à l'élection municipale partielle complémentaire sur la commune de BOISEMONT ;

Vu l'arrêté n°2024-168 du 6 décembre 2024 modifiant l'arrêté n°2024-156 du 6 novembre 2024 portant convocation des électeurs en vue de procéder à l'élection municipale partielle complémentaire sur la commune de BOISEMONT ;

CONSIDÉRANT que la période de dépôt des candidatures est arrivée à échéance conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°2024-156 susvisé ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La liste des candidats autorisés à se présenter au premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de BOISEMONT du 26 janvier 2025, afin de pourvoir six sièges, est fixée comme suit (par ordre alphabétique) :

- Monsieur ALBERTOSI Jean-Michel
- Madame CAPEL Marie-Catherine
- Madame CHARPENTIER Laure
- Madame COGNARD Séverine
- Monsieur DESPERROIS Jean-Philippe
- Monsieur DUVAL Nicolas

- Monsieur LAINÉE François
- Monsieur LUDEAU John
- Monsieur PARIS Christian
- Monsieur PERNEL Jean-François
- Madame REY Nathalie
- Monsieur YOSHIDA Louis

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture et la maire de la commune de BOISEMONT sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise et consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Fait à Cergy, le 10 JAN. 2025

Le préfet

Pour le Préfet,
La secrétaire générale

Laetitia CESARI-GIORDANI